

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 1 de 5	
		Fiche n° 20121	Version 2.0
<b>SUBITO REPULSIF SERPENTS</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 16/12/2014	

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE

### 1.1. Identificateur de produit :

Nom commercial : Répulsif Serpents  
 Marque : **SUBITO**  
 Type de produit : 19 - Répulsif et appâts.  
 Produit biocide selon la directive 98/8/CE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Usage : Répulsif à usage ménager.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Identification de la société : **SPRING**  
 4 rue Blaise Pascal - ZI du bois de leuze  
 13310 Saint Martin de Crau  
 Tél : 04 90 47 17 66 / Fax : 04 90 47 23 55  
[oliviersubito@free.fr](mailto:oliviersubito@free.fr)      [www.springsubito.com](http://www.springsubito.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Centre Anti-Poison de Marseille : 04 91 75 25 25  
 Numéro Orfila : + 33 (0)1 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification de la substance ou du mélange :

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement selon le règlement 1272/2008 :



**ATTENTION**

### Phrase de risque :

*H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.*

### Conseil de prudence :

*P102 : Tenir hors de portée des enfants.  
 P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.  
 P391 : Recueillir le produit répandu.  
 P501 : Eliminer l'emballage vide ou le récipient non utilisé en déchèterie ou dans les ordures ménagères conformément à la réglementation nationale.*

### Autres dangers :

*Aucun dans des conditions normales.*

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 2 de 5	
		Fiche n° 20121	Version 2.0
<b>SUBITO REPULSIF SERPENTS</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 16/12/2014	

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom de la substance	Contenance de la formulation	N° CAS	N° CE	N° EINECS	Classification de la substance active	
PYRETHRINES ET PYRETHROÏDES	10 g/L	8003-34-7	232-329-8		Xn : R20/21/22 N : R50/53	H332 ; H315 ; H319 ; H317 ; H304 ; H410
BUTYL GLYCOL	150 g/L	111-76-2	203-905-0		Xn : R20/21/22 Xi : R36/R38	H332 ; H315 ; H319 ; H312 ; H302

### 4. PREMIERS SECOURS

**En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin**

**Inhalation** : Transporter le patient à l'air libre.

**Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements souillés et nettoyer la peau sous-jacente.

**Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau en maintenant les paupières ouvertes.

Consulter un spécialiste si une douleur ou une rougeur apparaît ou persiste

**Ingestion** : L'ingestion de grandes quantités de produit est peu probable sauf en cas d'acte délibéré.

Dans ce cas, boire 1 à 2 verres d'eau induire le vomissement si le patient est conscient.

Consulter obligatoirement un médecin.

**Antidote** : Sulfate d'atropine : 2 à 5 mg par voie intraveineuse à intervalles réguliers de 15 minutes.

Maintenir pendant 48H.

**Traitement** : En général le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Moyens d'extinction appropriés** : Produit ininflammable.

**Risques spéciaux** : Fumées toxiques pouvant se former lors de la combustion des produits ou de leur exposition à la chaleur.

**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants** : Les intervenants doivent être qualifiés et munis d'appareils respiratoires homologués.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Dans le cas d'exposition importante utiliser des appareils de protection Respiratoire.

**Précautions pour la protection de l'environnement** : Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou tout autre matériau inerte absorbant. Protéger les égouts pour éviter tout risques de pollution

Les déversements devront être acheminés vers des centres de traitement.

<b>SPRING</b>	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page 3 de 5	
		Fiche n° 20121	Version 2.0
<b>SUBITO REPULSIF SERPENTS</b>		Date de création : 01/2002	
		Mise à jour : 16/12/2014	

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** : Ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant l'utilisation. Eviter les expositions répétées.

**Conseil d'utilisation** : Ventilez les locaux de travail..

**Stockage** : Stocker sous clé et sous abri à l'écart des sources de chaleur

Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de portée des enfants.

Conserver à la température ambiante normale ( < 35° ) à l'écart des lessives alcalines

**Matières incompatibles** : Bases fortes

**Matériaux d'emballage recommandés** : Emballages d'origine en PET et PE

**Matériaux d'emballage déconseillés** : Emballages en acier non revêtu.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle** : Eviter la création de fumées ou brouillards.

Il est recommandé de maintenir la concentration de l'air en brouillard au dessous de 5 mg/m3.

**Equipements de protection individuelle** : Porter gants, masques et lunettes de protection lorsqu'un contact avec l'œil est susceptible de se produire.

Changer immédiatement tout vêtement souillé.

**Limite d'exposition** : Pyrèthrine ( 8003-34-7 ) 5 mg/m3 à 100 %

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : Brun transparent

Odeur : Caractéristique

PH : 7.01

Point éclair : NC

Unités d'explosivité NC:

Inflammabilité (solide, gaz) :

Densité relative : 1

Masse volumique apparente :

Hydro solubilité : Entière

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Conditions à éviter** : Eviter le stockage à des températures inférieures à 0°C

**Matières à éviter** : Bases et oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux** : Une décomposition incomplète génère de la fumée et des gaz dangereux dont le monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxyde de soufre, acide phosphorique, acide chlorhydrique, chlorobenzène, pentoxyde de phosphore, oxyde d'azote.

**SUBITO REPULSIF SERPENTS**

Date de création : 01/2002

Mise à jour : 16/12/2014

**11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

***Pyréthrines et Pyréthroides à 50% :***

*Toxicité aigue par ingestion : DL 50 rat = 1030 - 2370 mg/kg*

*Toxicité aigue par inhalation : CL 50 rat = 3,4 mg/L (4H)*

*Toxicité aigue par contact avec la peau : DL 50 lapin = 2000 mg/kg*

***Butyl Glycol :***

*DL50 cutanée pour le rat 400-500 mg/kg*

*DL50 orale pour le rat 550-3000 mg/kg*

*CL50 inhalation pour le rat 450 ppm*

**12. INFORMATION ECOLOGIQUE**

*Persistence et dégradabilité : Produit se dégradant lentement sous le sol et rapidement dégradé par la lumière du soleil*

*Ecotoxicité : Toxique pour les organismes aquatiques, les oiseaux et les abeilles.*

**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

***Déchets (produit non utilisé) :***

- *Ne pas déverser au sol, à l'égout, ni dans un cours d'eau*
- *Manipuler le produit avec des gants, le placer pour élimination dans son emballage d'origine*
- *Éliminer conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre des déchets dangereux ou spéciaux*
- *Classification : déchet liquide contenant des substances dangereuses (déchets dangereux)*

***Emballages vides souillés (produit utilisé) :***

*Au cas où les emballages ne sont pas rincés :*

- *Conserver l'étiquette d'origine sur chacun des récipients*
- *Éliminer ou recycler conformément aux dispositions réglementaires nationales dans un centre des déchets dangereux ou spéciaux*
- *Classification : emballages contenant des résidus de substances dangereuses (déchet dangereux)*

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT**

**REGLEMENTATION GENERALE :**

*Par voie terrestres : ADR/RID*

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	9/11c
GROUPE	III

*Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III (Pyréthrines et Pyréthroides).*

**SUBITO REPULSIF SERPENTS**

Date de création : 01/2002

Mise à jour : 16/12/2014

**14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT (suite)**

Par voies maritimes : IMDG/OMI

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	9/11c
GROUPE	III

Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III (Pyréthrines et Pyrèthroïdes).

Par voie aérienne : IATA/OACI-

N° UN	3082
CLASSE	9
I.D.N°	9/11c
GROUPE	III

Désignation officielle de transport : UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, 9, III (Pyréthrines et Pyrèthroïdes).

**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible

Nom	CAS	g/L	TP
Pyréthrines et Pyrèthroïdes	8003-34-7	10 g/L	19

**15.2. Evaluation de la sécurité chimique :**

Aucune donnée n'est disponible.

**16. AUTRES INFORMATIONS**

Les informations contenues dans ce document reflètent l'état actuel des connaissances de la SARL SPRING et ne sont censées décrire le produit qu'en terme de sécurité et de protection de la santé. Du fait que les conditions d'utilisation sont extérieures au contrôle de la SARL SPRING, toutes les recommandations où suggestions sont données sans garantie et la SARL SPRING rejettent toute responsabilité pour pertes ou dommages encourus du fait de l'utilisation de ces informations. Les clients doivent s'assurer que le produit est adapté à son utilisation particulière. De plus, aucun élément de ce document ne devra être interprété comme une recommandation pour utiliser tout produit en conflit avec un brevet existant.